

Charte de A.I.M.E.

AGIR INNOVER MOBILISER ESSAIMER

La philosophie de A.I.M.E.

« Les membres de cette association sont convaincus que faire notre « métier d'homme » nous impose, dans la situation actuelle de notre évolution humaine que nous jugeons critique, de prendre nos responsabilités et de tendre par nos actes à une nouvelle conscience et à une vie qui soit respectueuse de l'autre, de l'environnement, et bien sûr de soi-même. Ils constituent cette association dans l'esprit qu'une évolution autre est possible pour l'homme et avec la volonté de créer des rapports humains harmonieux et constructifs au travers d'œuvres communes. » Cet extrait de nos statuts nous impose de définir ce que nous entendons plus concrètement :

S'appeler A.I.M.E. n'est pas anodin, mais est-ce un slogan de plus dans un monde où les mots sont souvent galvaudés ? Ou quelque chose d'autre, une chose à laquelle nous aspirons sans bien savoir encore ce que cela veut dire, une vérité que nous cherchons à incarner ?

Ethique de A.I.M.E.

Il s'agit de définir une base commune sur laquelle s'appuyer, qui exprime notre dénominateur commun, qui relie et unit notre groupe de travail.

Au niveau des relations dans le travail

La relation entre les salariés de la structure et l'esprit développé dans les actions auprès des différents publics doivent pouvoir tendre vers une harmonie où chacun puisse être à sa place, développer les compétences et potentiels qui sont les siens et évoluer en fonction de ses aspirations et des besoins actuels et futurs de la structure. Chacun devant avoir en conscience que le bon fonctionnement de l'équipe et de l'association repose sur la responsabilité et la bonne volonté de tous. Cela repose sur :

- Un esprit de partage et de coopération, un sens de l'accomplissement de soi-même et de la joie d'être au service d'un travail commun, qui tendront à remplacer la compétition entre personnes et les luttes de pouvoir...
- Une honnêteté intellectuelle et une bonne foi reposant sur une capacité à la remise en cause de soi-même et de ses croyances.
- Le respect de l'individu dans son intégrité, son intimité et sa spécificité, le non-jugement et l'empathie face aux difficultés de chacun.
- Un esprit d'écoute, une libre parole et des relations basées sur la droiture et la sincérité.

Au niveau des personnes accompagnées

- Les moyens dont dispose la structure doivent être affectés au plus près des besoins du public et au service des actions qui nous sont financées par les commanditaires publics ou privés.
- Empathie, engagement honnête et loyal, pourraient qualifier l'attitude idéale des encadrants vis à vis du public, le respect de l'être humain dans toutes ses composantes et le souci d'amener autrui à se découvrir lui-même et à évoluer.
- La confidentialité dans le suivi des bénéficiaires doit être préservée.

Au niveau de nos actions

- Les valeurs que nous transmettons doivent être en adéquation avec celles de l'association : tendre à une attitude juste, honnête, aimer le travail bien fait,...
- Nos actions devront avoir le souci constant de veiller au respect de l'environnement, au sens large, et à son amélioration.
- La question du sens du beau, de l'harmonie et de l'éthique, doit être au cœur de nos actions.

Au niveau de la vie locale et du partenariat

- Le développement de la vie locale est le corollaire et l'aboutissement du développement humain auquel nous tendons. Ce développement soutient la vie locale et par conséquent, la dynamise.
- Le développement auquel nous aspirons est un développement souple harmonisé au vivant et à la réalité des besoins et des êtres humains, cela implique aussi de faire évoluer les dispositifs parfois éloignés de la réalité du terrain.
- Nous devons donc avoir une capacité d'interpellation des institutions et créer avec nos partenaires une culture du changement en avant.

Au niveau de l'argent

- L'argent est un moyen, une force qui ne nous appartient pas mais est au service de ce que nous entreprenons et des buts de l'association.
- Les écarts de salaires entre le plus bas tarif horaire et le plus haut ne pourront pas être plus de quatre fois supérieurs.
- La transparence financière de nos comptes est un impératif, (indépendamment de l'audit du commissaire aux comptes).